

DÉMOCRATIE – CITOYENNETÉ - BONNE GOUVERNANCE

**LE TRIO MAGIQUE DU CHANGEMENT VERS
L'ÉDIFICATION D'UNE COLLECTIVITÉ PROSPÈRE ET
HARMONIEUSE.**

PROPOSITIONS DU CANDIDAT MOUSSA MARA

Notre Continent, en matière de gouvernance, a vécu plusieurs époques qui ont malheureusement été autant d'occasions ratées pour le faire entrer dans l'ère du partenariat et de la collaboration entre les populations et leurs élites ; collaboration et partenariat indispensables à l'édification d'une collectivité prospère et harmonieuse.

Après une période coloniale traumatisante et déstructurante, nous sommes entrés dans l'époque des libérateurs, les présidents fondateurs, pères de la nation, leaders éclairés devant nous conduire vers des rivages de prospérité, d'unité et de bonheur. On sait ce qu'il en a été : culte de la personnalité, parti unique, pensée unique, leader incontesté et incontestable, parti pour durer car il est seul à savoir la vérité, celle qu'il nous faut : Dictature, pas d'opposition, fuite en avant et finalement Echec !

Nous avons ensuite vécu l'époque des militaires rédempteurs, les soldats de la prospérité, l'autorité personnifiée, souvent aussi dépourvus d'idées et de compétences que pourvus de férocité et d'autorité. On sait ce qu'il en a été : culte de la personnalité, pensée unique, leader incontesté et incontestable, dictature, opposition bâillonnée, fuite en avant et finalement Echec !

Nous vivons l'époque dite démocratique avec selon le choix un pouvoir, celui du président fondateur ou du militaire rédempteur ou de l'opposant historique, qui martèle le même discours, celui de lendemain meilleur, à une population qui y croit de moins en moins à force d'y croire et d'être déçu. Une époque où la référence unique est devenue le matériel, l'argent, la possession dans un contexte où les moyens sont rares profitant de ce fait à une minorité de plus en plus restreinte face à une majorité de plus en plus grande. Un contexte qui nous amène vers la même conclusion Echec !

Notre pays illustre bien ces trois époques et les a, à peu près, vécu. Ces trois époques qui ont le même dénominateur et qui partagent la même constante : le mépris du peuple, sa marginalisation finissant par faire de lui un spectateur de son propre destin. Méprisé et marginalisé par des idéologies appliquées en son nom qu'on n'a pas pris la peine de lui expliquer. Méprisé et marginalisé par la force brutale qui lui fait comprendre que le domaine public ne le concerne pas. Méprise et marginalisé par l'absence de culture politique qu'on encourage en lui. Méprisé et marginalisé par le mensonge, les promesses sans lendemain, l'achat de conscience ou encore la fraude.

Il est temps, après cinquante ans d'échec, que notre pays et notre continent empruntent le chemin indispensable à tout progrès collectif : celui de la collaboration et du partenariat entre le peuple et ses leaders. Ce chemin n'a pas besoin d'homme providentiel ou de leader maximo mais de responsables normaux. Nous devons maintenant et enfin, après cette histoire tumultueuse, retrouver simplement et calmement le chemin de la normalité.

Cette normalité sera celle d'hommes et de femmes exerçant simplement leur responsabilité, mus par l'intérêt collectif, travaillant main dans la main avec les citoyens qu'ils aideront à comprendre, à proposer et contester, à agir pour qu'ensemble nous avançons sur les sentiers du progrès. D'hommes et de femmes qui exercent leur responsabilité un temps et se retirent dans le cadre de réelles alternances permettant à d'autres de venir continuer leurs œuvres. D'hommes et de femmes soutenant la transparence et toutes les forces de la société civile.

La crise actuelle, sécuritaire, économique, politique et morale, a bien besoin de ces hommes et des relations saines qu'ils instaureront avec le malien pour être définitivement résolue. Cela passe par des propositions nouvelles, la restauration de l'estime et du respect pour les élites, un « nouveau contrat de confiance ».

Nous œuvrerons à l'établissement de ce contrat à travers les différentes propositions contenues dans ce chapitre de notre projet de société.

Nous œuvrerons à l'établissement de ce contrat à travers une vraie démocratie, celle qui voit une majorité gouverner, une opposition s'opposer et une société civile vigilante et exigeante. Une démocratie où le citoyen jouera pleinement son rôle et sanctionnera les élites incapables et inefficaces.

Nous œuvrerons à l'établissement de ce contrat par un leadership qui fera de la bonne gouvernance son cheval de bataille, une gouvernance responsable et visionnaire, associant les populations et travaillant à leur seul profit.

Nous œuvrerons enfin à l'établissement de ce contrat par une véritable guerre contre la corruption. La guerre qui nécessitera plusieurs bataillons de responsables déterminés (élites, contrôleurs, magistrats et hommes de droit). La guerre qui aura besoin de toutes nos intelligences et de tous nos savoirs faire. La guerre au titre de laquelle les tactiques militaires les plus abouties seront utilisées pour détruire définitivement cet ennemi d'autant plus implacable qu'il est en nous-mêmes, qu'il est nous-mêmes. Nous y arriverons et nous ferons du Mali une terre d'équité entre les hommes, de justice pour les plus faibles et de prospérité pour tous. Servis par une démocratie de nouveau exemplaire.

SOMMAIRE

A - UNE DEMOCRATIE A RENFORCER	5
I - LES ACTEURS QUI FONT VIVRE UNE DEMOCRATIE ADAPTEE ET FONCTIONNELLE	7
1.1 INSTITUTIONS.....	7
1.2 ACTEURS POLITIQUES	8
1.3 CITOYENS.....	9
II - UN SYSTEME DEMOCRATIQUE FONCTIONNEL.....	10
2.1 L'ACCES AUX RESPONSABILITES	10
2.2 L'EXERCICE DU POUVOIR.....	12
B - BONNE GOUVERNANCE POUR RESTAURER LA CONFIANCE ENTRE L'ELITE ET LA BASE	14
I - UNE AUTRE GOUVERNANCE – UN AUTRE RAPPORT AVEC LE CITOYEN	15
1.1 PROMOTION DU LEADERSHIP	15
1.2 SOCIÉTÉ DE L'ALTERNANCE ET DES CONTREPOUVOIRS.....	16
1.3 SOUTIEN A LA TRANSPARENCE.....	17
1.4 ACTIONS DE BONNE GOUVERNANCE LOCALE.....	18
1.4.1 GOUVERNANCE RESPONSABLE :.....	18
1.4.2 GOUVERNANCE PARTICIPATIVE :.....	19
1.4.3 GOUVERNANCE COHERENTE :.....	19
1.4.4 PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CIVILE	19
II - UN CITOYEN PRET A JOUER SA PARTITION	20
2.1 PROMOTION DE LA CITOYENNETE	20
2.2 PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CIVILE	21
C - LA CORRUPTION : UN CANCER A COMBATTRE INLIASSABLEMENT	23
I - MESURES PREVENTIVES	25
1.1 DES HOMMES DISPOSES A NE PAS CEDER A LA TENTATION.....	25
1.2 QUELQUES RÈGLES SIMPLES POUR PREVENIR LA CORRUPTION.....	26
1.3 QUELQUES SUGGESTIONS ISSUES DU FORUM CONTRE LA CORRUPTION	27
II - MESURES CURATIVES.....	29
2.1 UNE LUTTE MASSIVE ET CONSTANTE.....	29
2.2 LA JUSTICE ENFIN DANS LE COMBAT	30
2.3 DES MESURES EFFICACES SUGGEREES PAR LE FORUM.....	31

A - UNE DÉMOCRATIE A RENFORCER

La démocratie, forme de gouvernance politique la plus répandue de par le Monde est encore plus cruciale pour un pays comme le Mali. Les vingt dernières années qui virent notre pays vivre sous un système politique démocratique et multipartiste ont été également les vingt années de progrès significatif en matière de réalisation d'infrastructures ou encore de performances économiques. Avec un soutien extérieur jamais aussi massif et jamais aussi durable !

Il est incontestable de noter que l'avènement démocratique et la généralisation des libertés qui lui est concomitante ont été bénéfiques pour le Mali plus qu'ailleurs. On peut dire sans risque de se tromper que jusqu'à présent la première richesse de notre pays a été, jusqu'à la crise de 2012, son label démocratique, sa stabilité politique et la préservation des libertés qu'ils sous entendent. Il nous faut donc restaurer et protéger cette richesse et la promouvoir afin qu'elle puisse concrétiser toutes ses potentialités au bénéfice du malien et du Mali. Il nous faut ensuite l'améliorer et réaliser toutes ses promesses pour qu'elle puisse profiter encore longtemps au pays.

C'est à cette tâche que nous allons nous atteler si nos compatriotes nous faisaient confiance à l'issue des prochaines élections présidentielles.

La démocratie malienne souffre de nombreuses insuffisances dont la plus importante est sans doute le désintérêt du citoyen réduit à un rôle de faire valoir qu'il convient de corriger. Nous n'avons jamais atteint un taux de participation de 50% aux élections en vingt ans et après plus d'une douzaine de scrutins. Autrement dit, aucun de nos élus ne peut se prévaloir d'avoir été choisi dans une élection où la moitié des électeurs se sont déplacés. Ceci contraint la légitimité des décideurs. Avec des taux de participation qui frisent le ridicule (autour de 15% dans la capitale et 34% à l'intérieur du pays), la situation est encore plus dommageable. Le texte le plus important de notre pays, la Constitution, n'est pas connu par 1% de la population. Il en est de même des institutions qui encadrent la vie démocratique.

Il nous faut revoir courageusement l'organisation et le fonctionnement de notre démocratie. Nous devons apporter des changements significatifs au régime institutionnel, à l'organisation et au fonctionnement des institutions. Nous sommes également dans l'obligation de porter des modifications importantes à l'encadrement des acteurs politiques pour amener ceux-ci à jouer enfin leurs rôles et à apporter leur pierre à l'édifice de renforcement démocratique du pays. Le citoyen ne sera pas en reste, il a des droits à lui reconnaître. Il aura des devoirs à remplir dans la même ligne que nos propositions en matière de bonne gouvernance et de promotion de la citoyenneté.

Nous comptons proposer des mesures appropriées pour améliorer fondamentalement le système d'accès aux responsabilités à travers des élections plus transparentes et moins coûteuses. Nous comptons enfin proposer des mesures permettant de faciliter les rapports entre les gouvernants et le peuple dans le but d'instaurer un rapport de collaboration et de confiance entre ces deux composantes de la vie publique qui est indispensable à l'approfondissement démocratique du pays.

I - LES ACTEURS QUI FONT VIVRE UNE DEMOCRATIE ADAPTEE ET FONCTIONNELLE

1.1 INSTITUTIONS

- Sur le plan institutionnel il faut engager les discussions amenant le Mali vers un vrai régime présidentiel sans Premier Ministre et sans Sénat avec une Assemblée Nationale renforcée, en réduisant le champ législatif (soustraire la création de services, la gestion du patrimoine public, les privatisations ou les nationalisations, le régime de l'enseignement ou de la recherche sous certains aspects comme la création de services ou l'occupation de l'espace...), le dispositif de décentralisation ou l'aménagement du territoire, l'organisation de la production...) et en donnant à l'assemblée un rôle de validation des nominations importantes du Président, de contrôle plus approfondi de l'action de l'exécutif et de vérifications de performances des services publics ;
- Instituer le nombre et les attributions des ministères dans la Constitution, quitte à prévoir leur révision tous les cinq ans, Mettre en place un gouvernement avec 16 Ministères et quelques ministères délégués (25 membres du gouvernement à peu près) pour assurer une meilleure cohérence des actions, éviter des télescopages et des conflits de compétences, faire des économies, faciliter un meilleur redéploiement sur le terrain de façon cohérente et économique comme l'indiquent quelques exemples présentés ci dessous :
 - Un grand Ministère de la planification, de l'aménagement du territoire en charge de l'urbanisme,
 - Un grand ministère du développement rural en charge des questions de ruralité,
 - Un grand Ministère en charge de la solidarité envers le genre, entre les générations, envers les handicapés et les personnes démunies,
 - Un grand Ministère en charge de la défense et de la sécurité : cohérence car même l'armée aujourd'hui est confrontée à des préoccupations sécuritaires, les menaces sont asymétriques et non classiques, elles nécessiteront une collaboration et une intégration plus grande entre les forces armées et les formes de sécurité, à l'inverse l'insécurité est tellement grand et grandissante notamment dans les villes qu'elle nécessitera forcément un soutien plus vigoureux de nos forces de sécurité par les forces armées ;
- Supprimer le Haut conseil des collectivités et renforcer le Conseil économique social et culturel qui sera plus apte à prendre en charge les préoccupations des élus locaux qui devront y être représentés sans nécessité de création d'une seconde chambre du parlement ; donner à ce Conseil plus renforcé plus de rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques en lui donnant des prérogatives de seconde chambre du parlement dans certains domaines (décentralisation, aménagement du territoire, domaines économique également, gestion financière et économique de l'Etat, bonne gouvernance...);

- Mettre en place une Organisation indépendante de gestion des acteurs politiques et du processus électoral : indépendance de cette autorité comme cela est indiqué dans les projets de réforme politique, désignation de son instance par l'exécutif, le législatif, le judiciaire, la société civile et les médias, désignation de sa direction de manière objective à la suite d'un appel à candidature pour un mandat non renouvelable ; cette structure remplacera la CENI et la DGE et travaillera avec l'administration, elle sera permanente et évitera l'éternel renouvellement dans l'organisation des élections avec une économie d'environ 3 milliards de FCFA par élection consacrés au matériel électoral.
- Revoir le dispositif de réforme avortée de 2012 pour y puiser toutes les autres propositions jugées positives pour les prendre en compte.

1.2 ACTEURS POLITIQUES

- Améliorer le dispositif d'agrément et de supervision des acteurs politiques
 - Mettre en place des conditions de délivrance d'un récépissé : siège, compte, couverture du tiers du territoire et engagement à couvrir les deux tiers dans un délai de deux ans, compte... ;
 - Mettre en place des conditions de maintien du récépissé : couverture satisfaisante du territoire, participation à toutes les élections dans la zone couverte, tenue de comptabilité auditée,
- Améliorer le dispositif de financement public des partis politiques :
 - Déterminations nationale, régionale et locale sur base de la démographie des régions et communes ainsi que des résultats électoraux et versement aux structures de base du parti ;
 - Affectation à des activités de sensibilisation, de conscientisation des militants, des activités de structuration et de renforcement de l'organisation, à des activités positives pour la localité ;
 - Pas de versement de financement public l'année d'élections et versement du double l'année suivante ;
 - Supervision par les représentants de l'Etat ainsi que les régies financières appropriées ;
- Mettre en place un niveau minimal pour occuper des fonctions électives après des discussions avec les acteurs politiques et la société civile et encourager les partis politiques à renforcer la formation et la qualité de leurs leaders à la base ;
- Rendre plus contraignante la législation d'inscription des partis politiques : représentativité, couverture du pays, participation à toutes les élections, tenue de

comptabilité, siège qui ne doit pas être un domicile, textes et structure, vie des structures... Laisser la supervision de ce dispositif à la cour constitutionnelle.

- Soutenir la bonne gouvernance, la transparence, l'alternance...dans l'organisation et le fonctionnement des acteurs politiques.
- Bannir la transhumance politique : en cas de changement de parti, automaticité de la perte du mandat.

1.3 CITOYENS

- Accroître l'enseignement et la promotion de la civilité et de la citoyenneté à l'école pour former des individus « égaux et différents » capables de vivre ensemble dans la société de manière harmonieuse, étendre ces enseignements et promotion aux familles, Médias et lieux de culture. Dans ce cadre, l'éducation à la socialisation des jeunes et à leur prise en compte de l'importance de la société, des cultures et traditions d'intégration sociale accompagneront leur formation individuelle. Dans ce cadre l'éducation à la démocratie, à la contradiction, au débat ainsi que les principes et règles démocratiques (élections, leadership, mandat, alternance...) seront des principes à vulgariser dans les écoles mais aussi par les corps sociaux ; l'école sera enfin un espace de promotion des valeurs telles que la paix, la non-discrimination, l'égalité, la justice, la non-violence, la tolérance et le respect de la dignité humaine ;
- Soutenir la presse et insister sur l'auto régulation ; Donner plus de place à la société civile dans la presse, notamment la presse publique ;
- Promouvoir la liberté de s'exprimer depuis les quartiers et villages jusqu'au niveau national, encourager l'esprit démocratique (désignation des responsables quels qu'ils soient par vote après présentation des aptitudes des candidats, libre expression de chacun, libre candidature de chacun quelle que soit sa situation) ;
- Institutionnaliser et promouvoir le dialogue social en veillant à une bonne et saine syndicalisation des salariés ; Donner un statut à la société civile et instaurer une rencontre entre l'Etat et la société civile sous différentes formes permettant le dialogue et la prise en charge par les autorités des préoccupations de la société civile;
- Mise en place de mesures prévues dans le cadre des reformes constitutionnelles : renforcement du médiateur, possibilité de saisine d'instances (conseil de la magistrature) et de structure (cour constitutionnel) par les citoyens,
- Rendre électifs le maximum de postes et de responsabilité mais encourager l'esprit de partage, le soutien à l'opposition, le respect de la cordialité et du respect dans les confrontations et les affrontements démocratiques.

II - UN SYSTEME DEMOCRATIQUE FONCTIONNEL

2.1 L'ACCES AUX RESPONSABILITES

- La mise en place d'un nouveau fichier électoral issu du RAVEC et son institutionnalisation avec des données biométriques infalsifiables :
 - Renforcer la sécurité de la base vers l'impossibilité qu'une personne y figure plus d'une fois,
 - Mise en place d'un dispositif de mise à jour de la base RAVEC par la prise en compte des naissances et des décès en professionnalisant le dispositif d'Etat civil et en le sécurisant (bonne répartition des tâches entre les collectivités territoriales et les structures de l'Etat et fonctionnalisation du système des saisies automatiques et de l'alimentation de la base RAVEC), allouer à ce dispositif une enveloppe de 1 milliard de FCFA chaque année,
 - Mise en place d'un système de connexion entre la base RAVEC et le fichier électoral dont elle constituera la base et qu'elle mettra à jour de manière automatique,
 - Faire de même avec d'autres utilisations possibles de la base RAVEC (pièce d'identité, casier judiciaire, suivi des étudiants et sécurisation des diplômes, pièce administrative, cadastre foncier, fichiers bancaires, fichier de contribuables...),
 - Suppression du dispositif actuel d'actualisation du fichier électoral (économie de 1,4 milliards de FCFA par an) ;
- Assurer une meilleure représentativité des députés et des partis en instaurant une dose de proportionnelle dans les élections législatives (une partie scrutin majoritaire, une partie scrutin proportionnel) En terme de consultation électorale, le mode majoritaire et le mode proportionnel pour les présidentielles et les municipales sont à maintenir mais un scrutin mixte pour les législatives est souhaité (70% majoritaire, 30% proportionnel sur base d'une liste nationale pour donner des chances à des partis moyens de figurer au parlement) ;
- Au niveau local prévoir deux niveaux d'élection : les régionales et les communales. A chacune de ses consultations il n'y aura pas de second tour. Le président et la majorité à l'assemblée (ou le Maire et la majorité dans une commune) seront la liste qui est arrivée première. Les autres se partageront les conseillers à la proportionnelle ;
- Examiner la possibilité de limitation du mandat local à deux successifs en tenant compte du principe de l'alternance mais également de la nécessité de maintenir un effectif politique de qualité. L'ordre des élections peut être : régionales et municipales la même année (entre Mars et Mai) ;

- Cette configuration politique aboutira à une vie politique équilibrée constituée de :
 - au niveau des régions : un président élu, responsable d'une majorité à l'assemblée régionale, assemblée par ailleurs constituée de deux ou trois grands blocs de partis ou de groupes,
 - au niveau des commune : un maire élu, responsable d'une majorité, pouvant être constituée de personnes civiles indépendantes, ou de regroupement de partis ou de groupes mais ayant une véritable légitimité populaire ;
- Envisager, dans la phase initiale de la réforme, au niveau local d'accorder des quotas dans les élections aux femmes et aux jeunes, aux membres spécialisés de la société civile : profession libérale, commerçants, artisans, agriculteurs, chasseurs, confessions religieuses,...quotas qu'ils rempliront à travers leurs organisations socio professionnelles, L'Etat devra veiller au bon fonctionnement des différentes instances socio professionnelles chargées d'élire leurs représentants
- Instaurer la transparence financière en exigeant des comptes de campagne audités et en plafonnant les dépenses de campagne, accompagner ce dispositif par une grande pédagogie et des explications et formations appropriées, suivre le dispositif par des contrôles et mis en garde sur une période de dix ans au delà duquel des sanctions sont à envisager ;
- Revoir la loi électorale pour la rendre plus contraignante pour la candidature aux élections (présidentielles, législatives) : réfléchir dans deux directions : la représentativité (accroître le nombre de signature d'élus et ajouter les signatures d'électeurs sur toute l'étendu du territoire) et les moyens financiers sous forme de caution (une proportion du coût du candidat ou 50 millions de FCFA). Adopter la loi après une discussion politique qui englobe tous les partis mais également la société civile ;
- Revoir la loi électorale pour éliminer toutes les occasions de fraude et de manœuvres frauduleuses, accroître la période de campagne électorale et tendre vers la suppression de la notion de campagne électorale comme on le voit dans certains pays, améliorer la gestion des opérations de vote (personnel électoral, transmission des résultats...), mieux encadrer l'exécution de travaux d'intérêt général par des candidats en proximité des élections (à interdire six mois à un an du scrutin) ;
- Mieux prendre en compte la facilitation du vote des personnes vivant avec handicap ;
- Orienter le dispositif de vote vers l'utilisation des machines de vote d'ici dix ans (économie de plus de 6 milliards de FCFA en rapport avec les imprimés, les acteurs de l'organisation et certains matériels électoraux) ;
- Assurer la prise en charge des dépenses électorales par l'Etat, c'est un attribut de souveraineté qui doit être non négociable, cela se fera d'autant plus facilement que le coût du dispositif préconisé sera inférieur de moitié au coût moyen actuel et qu'il pourra être

prévu à travers des provisions annuelles constituées pour y faire face (environ 5 milliards de FCFA chaque année) ;

- Mener des réflexions stratégiques pour se poser la question de rénovation de notre système démocratique par l'institution d'autres modes de suffrages indirectes qui essaieront d'explorer d'autres modes de sélection des leaders que le vote et d'autres dispositifs de sélection donnant plus d'occasions d'analyse et de confrontations par les citoyens avant leur choix y compris en utilisant les services de leaders d'opinion.

2.2 L'EXERCICE DU POUVOIR

- Associer davantage les citoyens à l'élaboration des politiques par l'institutionnalisation de la concertation, de l'écoute et des échanges préalables au dégagement des objectifs stratégiques de toute politique publique ; accroître les relations avec les organisations socio professionnelles dans cette optique ;
- Systématiser les espaces d'interpellation démocratique aux niveaux local et régional en plus de l'étape nationale, instaurer des fora civiques où un dialogue démocratique entre citoyens et élus peut avoir lieu; privilégier les méthodes interactives d'éducation et de sensibilisation des citoyens par rapport aux mass medias ; soutenir les organisations de la société civile impliquées dans l'éducation civique ;
- Simplifier les textes, restreindre le champ législatif et donner plus de marge de manœuvre aux services décentralisés en matière de réglementation, simplifier la Constitution pour y promouvoir les valeurs, rappeler les principes républicains, présenter les Institutions leurs interrelations sans entrer dans le détail du fonctionnement... ; simplifier le contenu et la présentation des textes publics en se référant s'il y a lieu à nos dépositaires de la force publique qui doivent systématiquement chercher les règles historiques acceptées même si elles sont informelles comme c'est le cas de la grande majorité d'entre elles;
- Mieux prendre en compte nos référents juridiques, traditionnels ; Partout où des règles convenues, d'origine traditionnelle ou religieuse, sont acceptées, si cela ne dérange pas l'idéal républicain ou la laïcité de l'Etat sous toutes ses formes, on ne cherchera pas à instaurer une règle publique formelle. L'Etat, par son ambition de normaliser, ne doit pas déranger ce qui ne pose pas de problème ;
- Soutenir la médiation sociale comme voie de règlement des litiges. Cette médiation est plus souple, plus proche, plus équitable, moins humiliante et sans doute moins coûteuse (pour le citoyen et pour l'Etat) que l'action judiciaire. C'est une forme d'arbitrage qu'il convient de soutenir avec comme objectif de régler l'essentiel des litiges sociaux sans franchir les portes de la justice publique formelle ;
- L'amélioration du plan de communication des départements ministériels vers les citoyens plutôt que vers les corps intermédiaires, par exemple le Ministère de l'administration territoriale se focalisera plus sur les citoyens et moins sur les Partis politiques ;

- Accroître la proximité entre le pouvoir politique et la presse : mettre en place un système permanent de communication envers la population à travers les organes de presse, depuis les départements ministériels jusqu'aux communes en passant par les structures déconcentrés et tous les niveaux de collectivité. Les élus nationaux doivent également y participer ;
- Aux niveaux déconcentré et décentralisé, la communication dans le sens d'une plus grande sensibilisation des populations et des partenaires de terrain sera privilégiée. A défaut d'avoir des conseillers en communication, faute de moyens, cette tâche peut être confiée à un permanent (conseiller des affaires juridiques du haut commissaire, un chef de division, cellule informatique, un conseiller communal...) par une inscription spécifique parmi ses attributions officielles ;
- La communication informelle sera promue par les décideurs qui doivent adopter une attitude de proximité, d'écoute des populations et usagers, et de traitement de leurs doléances. Le meilleur outil de communication reste toutefois l'action.

B - BONNE GOUVERNANCE POUR RESTAURER LA CONFIANCE ENTRE L'ÉLITE ET LA BASE

I - UNE AUTRE GOUVERNANCE – UN AUTRE RAPPORT AVEC LE CITOYEN

1.1 PROMOTION DU LEADERSHIP

Nous nous engageons à enseigner le leadership à l'école et à promouvoir le leadership constructif, qui se caractérisera par la promotion de responsables de valeur agissant exclusivement dans la défense et la promotion de l'intérêt collectif. Nous engagerons certaines mesures permettant d'y arriver :

- Promouvoir la morale et la conscience comme des valeurs intrinsèques du leadership, agir pour que les bonnes mœurs soient défendues par les leaders qui doivent les incarner : systématiser les enquêtes de moralité, les crédibiliser davantage, les étendre sur la plupart des leaders et les maintenir même après l'entrée en fonction des responsables ;
- Encourager les leaders à s'ouvrir, dialoguer avec la société civile, accepter les débats et contradictions, s'employer à convaincre et à justifier les décisions de gestion pour convaincre et faire accepter les actes publics et donc susciter l'accompagnement de la population ; il sera instruit fermement à l'administration et à tous les responsables publics de travailler dans cette optique, aucun sujet ne doit être tabou, surtout s'il porte sur la vie des citoyens, aucun questionnement ne doit rester sans réponse, surtout s'il provient de la société civile ;
- S'employer à ce que toutes les décisions de nomination soient logiques et justifiées pour soutenir la professionnalisation du leadership et obtenir des usagers et des citoyens un a priori positifs face aux responsables publics ; que les décisions de nomination soient transparentes pour en vérifier l'équité ;
- Engager tous les leaders à exercer un rôle communautaire à la base et à soutenir les initiatives de développement à la base dans les quartiers, villages...Chacun devra s'impliquer dans sa proximité ou au niveau de son village d'origine à agir du mieux qu'il peut pour conseiller, orienter, accompagner, encadrer, soutenir...;
- Faire du respect du bien public une valeur cardinale du leadership, systématiser les déclarations de bien, les publier et assurer un contrôle strict de celles-ci, mieux surveiller le train de vie et le patrimoine des leaders publics, alourdir les sanctions à l'encontre de leaders reconnus d'atteinte aux biens publics ;
- Amener les leaders à intégrer l'efficacité dans leurs choix de gestion et la création de richesse comme un élément fondamental de leur action publique : faire en sorte que l'évaluation des services et des agents tienne compte de ces dispositions, faire en sorte que les actes pris, les textes votés, les décisions publiques intègrent tous la notion de coût, d'économie, de ressources à générer, de richesse créée...Qu'il y ait de la publicité autour de ces notions pour que les citoyens les intègrent et apprécient la portée de certaines décisions afin de mieux les accepter et de les appliquer s'il y a lieu ;

1.2 SOCIÉTÉ DE L'ALTERNANCE ET DES CONTREPOUVOIRS

L'Etat est une émanation de la société. Il fonctionne et est dirigé selon des codes et conventions édictés ou acceptés par la société. Les bons points attribués à l'action publique s'expliquent en partie par les bonnes résolutions de la société à les accepter et à les accompagner. Les aspects regrettables de l'administration trouvent eux aussi leur racine, au moins en partie, dans les propensions de la société à les favoriser, à les accepter ou à les laisser perdurer. Nous nous emploierons à faire entrer dans les mœurs de notre société les notions d'alternance et de contre-pouvoirs qui sont indispensables à un ancrage démocratique de notre pays mais surtout à l'édification d'une société civile forte capable de traiter d'égal à égal avec le pouvoir.

L'alternance promue : L'alternance doit être intégrée par la société, appliquée par elle pour s'imposer à tous comme une donne naturelle et salvatrice de l'action publique, dans cette optique nous allons nous employer à promouvoir certains principes :

- L'alternance sera enseignée à l'école et promue pour que nos enfants l'intègrent et grandissent avec en tant que valeur, principe et règle à respecter ; nous allons associer les leaders traditionnels, les autorités socio culturelles à accompagner l'Etat dans la vulgarisation des règles d'alternance au sein de la société ;
- L'alternance sera érigée en principe de gestion dans l'administration publique : les postes devront changer de titulaire au bout d'une période plus ou moins longue en fonction de leurs spécificités, les responsables seront engagés à occuper plusieurs postes dans leur carrière ;
- L'alternance sera soutenue au sein de nos organisations socio professionnelles, dans la société civile, au niveau des associations et partout où cela sera possible.

Les contre-pouvoirs informés et organisés : Nous allons défendre, protéger, soutenir, encourager, organiser et associer à la gestion tous les contre-pouvoirs de notre société :

- L'adversaire politique, l'opposition dans la droite ligne de ce qui est envisagé dans les réformes avortées de 2012 ;
- Celui qui évalue et contrôle pour rendre compte à qui de droit : les contrôleurs, les vérificateurs, les évaluateurs techniques, les responsables de suivi travailleront de manière indépendante et auront la possibilité de publier les résultats de leurs investigations en tenant compte quand il le faut des règles publiques notamment juridiques ;
- Celui qui révèle, informe, jette une lumière sur une activité afin que le grand public en prenne conscience (les journalistes) sera encouragé à être indépendant, professionnel, organisé pour être plus efficace ;
- L'utilisateur, le consommateur, le client qui, en s'organisant, arrive à avoir un poids non négligeable pour le décideur pourra exercer sa fonction dans les meilleures conditions, les associations de consommateur sont à encourager ;

- Le syndicat, l'association de défense, les associations professionnelles, les institutions consulaires et les autres formes d'organisation seront encouragés à travailler en toute indépendance avec l'Etat qui bannira à jamais toute velléité de vassalisation ou de noyautage qui ne peuvent que servir des individus mais pas le pays.

1.3 SOUTIEN A LA TRANSPARENCE

La transparence n'est pas une figure imposée, loin de là. Encore moins un effet de mode. C'est simplement le ciment de l'édifice de la confiance. Cette confiance indispensable à toute construction collective, celle qui voit une élite dessinée et une masse bâtir au bénéfice de la société. Il nous faut instaurer et faire respecter la transparence dans l'action publique pour que la confiance puisse avoir une chance de naître entre la base et le sommet. Nous allons nous y employer avec fermeté à travers certaines mesures :

- Mieux encadrer le dispositif de reddition des comptes, mieux définir les notions d'objectifs à atteindre et des résultats vérifiables, imposer à chaque responsable public de publier ses résultats de manière périodique en y associant les usagers et la société civile ;
- Ouvrir l'Etat à la société civile, multiplier les « journées portes ouvertes », imposer l'application systématique de la stratégie d'accès à l'information au sein de l'administration (la SAISA qui n'est que partiellement appliquée), mieux travailler avec la société civile dans les services, donner plus de poids aux médiateurs socio culturels et formels pour mieux intégrer les soucis des usagers ;
- Mieux communiquer autour de la gestion publique : plus de publicité sur les recrutements, nominations et autres décisions publics, plus d'occasions d'échanges avec la presse, plus de réponses aux interpellations, plus d'informations sur les services, leurs fonctionnements, leurs actes ;
- Transparence accrue sur les marchés publics : plus de publicité et élargissement du champ d'information, plus de recours des soumissionnaires, plus de sanctions des infractions à ce niveau, plus de contrôle notamment dans l'exécution, plus de responsabilité des structures de contrôle technique au niveau des infrastructures en particulier ;
- Soutien à la presse, notamment vers la libéralisation du paysage audiovisuel et l'érection de grands groupes indépendants de communication dans un cadre où l'exercice des métiers de presse serait mieux réglementé, soumis à la régulation avec la participation des professionnels et où les délits ne seraient pas pénalisés mais sanctionnés professionnellement ;

- Mettre en place un dispositif plus efficace de lutte contre les conflits d'intérêts et l'exercice d'activités incompatibles par les agents publics : préciser l'encadrement juridique de l'incompatibilité pour les agents publics à exercer notamment des activités commerciales, indiquer dans le détail la notion de parties liées (personnes liées au responsable public et qui ne peuvent avoir de relations commerciales avec son service), mettre en place un dispositif de déclaration des parties liées et un système de contrôle, renforcer le dispositif de sanction en cas d'infraction.

1.4 ACTIONS DE BONNE GOUVERNANCE LOCALE

L'Etat s'emploiera à développer et à soutenir au niveau local des initiatives de bonne gouvernance afin que les collectivités territoriales s'engagent pleinement sur ce chantier. Elles seront encouragées à le faire et partout où le besoin se fera sentir, des règles seront établies pour assurer une mise en œuvre cohérente des actions énoncées ci dessus. Les principes de bonne gouvernance seront plus facilement assimilés à la base. Nous agissons donc à la base pour que les acteurs de ce niveau jouent également leur partition dans le cadre d'un partenariat fécond avec les forces vives de la société civile. Les actions promues au niveau des localités seront centrées autour de certains axes de gouvernance que chacune adaptera selon le contexte.

1.4.1 Gouvernance Responsable

- Créer des commissions spécialisées autour des élus et comportant des acteurs de la société civile comme personnes ressources ;
- Affecter des tâches spécifiques à chaque commission et à chaque élu ;
- Organiser la collectivité pour servir les populations ;
- Mettre en œuvre une charte de l'utilisateur qui récapitulera l'ensemble des services de la collectivité, le coût et la durée de chaque service avec un engagement formel et public du personnel à le respecter;
- Affecter des objectifs aux agents et vérifier l'atteinte de ces objectifs notamment en matière de satisfaction des usagers ;
- Créer un fonds de solidarité et de soutien aux initiatives de citoyenneté pouvant être abondé de manière volontaire par les indemnités des élus et soutenu en partie par la dotation globale de la décentralisation (3 millions de FCFA en moyenne par collectivité pour un coût global d'environ 2 milliards de FCFA par an) ;
- Associer la société civile aux processus d'acquisition des biens et services.

1.4.2 Gouvernance Participative

- Promouvoir l'information et la communication et lancer au moins dans les grandes collectivités un journal d'information des populations, utiliser des moyens de communication accessible pour l'information ;
- Organiser une journée semestrielle de porte ouverte à destination des populations pour mieux connaître les collectivités ;
- Rendre publiques les sessions du conseil municipal et encourager la participation des notabilités par la prise en charge de leur déplacement;
- Créer et maintenir un cadre de concertation avec les opérateurs économiques de la collectivité et de manière générale avec toutes les forces vives de la collectivité.

1.4.3 Gouvernance Cohérente

- La collectivité sera encouragée à s'engager sur des bases solides et à ne prendre de décision compromettante pour l'avenir ;
- Les différents partenaires de la société civile sont à associer aux décisions publiques et traités en responsables devant respecter leurs engagements et aucune erreur ne sera tolérée ;
- Le recours aux sages, aux autorités religieuses et aux chefs de quartiers sera rendu systématique dans le règlement des litiges avec les différents partenaires de la collectivité.

1.4.4 Partenariat avec la société civile

- La collaboration avec les forces vives de la population est à organiser et formaliser ;
- La collaboration avec la société civile sera suivie dans la mesure du possible avec une attention significative accordée à la représentativité des acteurs de la société civile;
- L'implication de la population sera effective dans la conception du budget de la collectivité, cette disposition sera formalisée dans les textes ;
- La collectivité sera encouragée à solliciter l'implication des populations dans le domaine qui les concerne et les décisions prises dans chaque domaine le seront après consultation des acteurs concernés ;
- Les collectivités seront encouragées à créer des axes de collaboration entre les organisations de la société civile et à s'impliquer dans le soutien et la satisfaction des besoins des acteurs de la société civile (besoins sécuritaires, besoins économiques...).

II - UN CITOYEN PRET A JOUER SA PARTITION

L'exemplarité du leader, la société de l'alternance et des contrepouvoirs, la transparence accrue dans la gestion publique induiront la confiance des citoyens. Ceux-ci auront également à faire des efforts et surtout devront être mieux organisés et mieux renforcés pour que cette confiance soit traduite en collaboration et en partenariat. Car c'est le partenariat et la collaboration qui permettront au couple dirigeant – dirigé d'être véritablement productif pour le pays.

2.1 PROMOTION DE LA CITOYENNETE

- Généraliser l'enseignement de la citoyenneté à l'école, amener les enfants à accomplir régulièrement des actes de citoyenneté à l'école, les éveiller à la notion de patrie et d'esprit patriotique, les amener à connaître et aimer le pays et à se sacrifier pour lui ;
- Assurer une plus grande implication des acteurs politiques sur le terrain de la sensibilisation citoyenne et de la promotion de la citoyenneté car c'est une partie substantielle de leur mission, les amener à former les militants, à les encadrer et les sensibiliser sur le sentier de la citoyenneté en y consacrant une part substantielle du financement public qui leur est accordé et en vérifiant le respect de ces indications ;
- Instruire aux collectivités territoriales de faire de la promotion de la citoyenneté, du soutien à la société civile et de l'organisation de cette société civile des priorités essentielles de développement local par leur prise en compte dans les programmes de développement économique et social, par l'inscription de ces activités dans les budgets communaux, par le soutien aux initiatives locales en la matière au moyen de subventions publiques et d'intervention des services de l'Etat (programmes, agences, administrations centrales) ;
- Au niveau central, identifier des organisations communautaires de développement et les citer en exemple, aux niveaux des collectivités territoriales prendre des initiatives locales et communautaires et en faire des exemples pour montrer que l'initiative des populations, par une bonne organisation et dans une bonne entente, est un complément indispensable aux actions des autorités publiques ;
- Organiser chaque année, aussi bien par l'Etat que par les collectivités territoriales, des concours de la meilleure initiative de base, du meilleur acte de patriotisme, de la meilleure organisation de la société civile,...dans les différents domaines de la vie collective (éducation, santé, sport, culture...) et en assurer la promotion et la vulgarisation pour inspirer d'autres acteurs et susciter des vocations ;

- Encourager les populations d'une même contrée (ceux vivant dans la localité, ceux vivant ailleurs au Mali particulièrement dans la capitale et ceux vivant à l'extérieur) à se connaître, à se rencontrer et à monter une chaîne de solidarité sans intervention de l'Etat pour mettre en œuvre des projets de développement à la base au bénéfice de leurs terroirs : diffuser les informations, monter des sites Internet, se servir des ambassades, insérer des messages dans les journaux, utiliser les tournées des responsables...pour les amener à collaborer dans ce sens et soutenir les nombreuses initiatives déjà existantes en la matière ;
- Aussi bien aux niveaux de l'Etat que des collectivités territoriales, les décideurs seront invités à engager des politiques et stratégies visant à intéresser les citoyens à la chose publique. Les leviers seront les programmes scolaires, les actions de formation continue auprès des couches les plus éloignées avec l'aide de toutes les forces vives (associations, autorités religieuses, médias...), les cérémonies publiques, les regroupements populaires, les rencontres intercommunautaires et de manière générale toute occasion de rassemblement et/ou de rencontres entre les leaders et la base ;
- Vers la jeunesse, mise en œuvre d'une stratégie spécifique et ciblée associant toutes les organisations de jeunes, notamment le conseil national de la jeunesse pour mieux les organiser en associations, promouvoir leur conscientisation, leur sens civique, leur sens de l'intérêt collectif, de la solidarité et du bien public. Les amener à ne plus être indifférents et à contrôler le domaine public dans le cadre de nouveaux rapports avec les gouvernants ;
- Refondre le dispositif national de promotion de la citoyenneté en réunissant les différents projets, programmes, agences et autres initiatives dans un cadre unique avec la mise en œuvre par une structure unique pour limiter les duplications et les gaspillages dans un cadre où l'efficacité sera assurée ; cette structure sera l'actuelle cellule d'appui au développement à la base (CADB) qui devra être considérablement renforcée pour ensuite l'orienter vers la promotion des initiatives communautaires, le soutien à la citoyenneté et à la société civile.

2.2 PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Soutenir les Organisations de la société civile dans leurs actions de promotion de la citoyenneté, leur venir en aide selon un procédé similaire à celui du financement public des partis politiques (environ 2 milliards de FCFA chaque année) ;
- Soutenir le forum des organisations de la société civile afin de lui assurer un fonctionnement optimal notamment dans l'identification, l'encadrement et le suivi des organisations et des réseaux d'organisation (subvention de 100 millions de FCFA chaque année) ;
- Simplifier les procédures de contractualisation avec les ONGs en les décentralisant et en raccourcissant les délais. Une ONG sera une association qui veut travailler dans le domaine public et qui souhaite informer l'Etat de ses activités et/ou solliciter son soutien;

- Distinguer les OSC actives et efficaces des entreprises privées déguisées par une identification plus détaillée et un suivi omniprésent, décentraliser le contrôle en impliquant les collectivités territoriales dans la chaîne de l'encadrement en partenariat avec la structure d'Etat de promotion des initiatives civiles (CADB) ;
- Promouvoir la bonne gouvernance, la transparence, l'alternance et de manière générale les bonnes pratiques au sein des OSC pour accompagner leur généralisation au sein de l'Etat et dans la société ;
- Impliquer les services déconcentrés techniques de l'Etat dans les relations avec les ONGs, et à partir d'un certain seuil, leur astreindre à la tenue de comptabilité (budget de plus de 10 millions de FCFA) et à un audit (budget de plus de 50 millions de FCFA) ;
- Inviter les bailleurs de fonds à s'inscrire dans ce cadre unique et à travailler avec l'Etat pour que les structures qui travaillent avec eux soient d'abord référencées au niveau de l'Etat ;
- Renforcer la participation des OSC aux instances étatiques et dans la gouvernance des organisations d'intermédiation, de contrôle, de suivi comme les autorités indépendantes (CRT, CREE, ARMDS...).

C - LA CORRUPTION : UN CANCER A COMBATTRE INLASSABLEMENT

La solidarité et la justice sont des valeurs cardinales de notre pays. Elles sont issues de notre histoire et sont encrées dans notre culture. La solidarité et la justice sont indispensables à tout progrès social. Ceci est reconnu par tous les hommes, quels qu'ils soient.

Depuis des décennies, nous assistons à la mise à mal de ces vertus. Cela s'illustre dans plusieurs domaines. Cependant, la corruption est sans doute la violation la plus flagrante et la plus dommageable des principes de solidarité et de justice et figure donc en bonne place parmi les entraves les plus significatives au progrès et au développement.

La corruption porte sur l'utilisation par une personne d'un pouvoir de décision pour obtenir des avantages indus. Elle est source d'injustice et d'iniquité, et a une incidence dommageable sur les moyens et la vie de la collectivité.

La corruption est omniprésente au Mali. On la constate dans toutes les couches sociales, à tous les niveaux de décision, dans toutes les corporations...depuis les hautes sphères de direction jusqu'au simple agent de quartier. Elle a tendance à s'étendre et à devenir, dans certains domaines, quasi institutionnelle et sans aucune forme de dissimulation. Elle devient la règle. Ce qui constitue une menace grave pour notre pays.

Nombreuses sont les personnes ayant un niveau de vie sans commune mesure avec leurs revenus officiels ; vivant au milieu de communautés et dans des zones où les citoyens en sont informés mais ne réagissent pas. Nombreuses sont également les sollicitations dont font l'objet ces personnes qui en faisant œuvre utile arrivent même à bénéficier de bonnes réputations de citoyens ayant à cœur d'aider les plus démunis. La corruption et les manœuvres frauduleuses d'enrichissement deviennent ainsi des références, des exemples à suivre. La situation est catastrophique, quand on l'analyse à la lumière de l'état du pays, parmi les plus pauvres de la planète selon l'échelle du développement humain publié par le programme des nations unies pour le développement. Donc un pays pauvre parmi les plus pauvres, même en Afrique, a fortiori dans le reste du monde.

Plusieurs enquêtes et études (Mali Prospective 2025, Afro Barometer, Banque Mondiale, Koni Expertise, etc.) ont établi :

- La mauvaise gestion des ressources publiques en raison des pratiques de corruption au sens large, qui deviennent une préoccupation majeure des maliens.
- L'inefficacité du système de contrôle de la gestion des ressources publiques est un facteur déterminant de cette mauvaise gestion des ressources publiques.
- L'urgence de reformer le système de contrôle pour accroître son efficacité et améliorer la gestion des ressources publiques

Certaines solutions sont susceptibles de résoudre les difficultés posées par la corruption si elles sont mises en œuvre courageusement et de manière soutenue en misant sur le long terme. L'engagement concomitant de plusieurs mesures, souvent radicales, permettra de freiner la dérive actuelle, voire d'éradiquer le phénomène tout en donnant des motifs d'espoir, motifs qui tranchent avec le climat actuel de passivité et de résignation ! Nous les mettrons en œuvre en y consacrant une part substantielle des ressources du PRED affectées à ce domaine (au moins 10 des 50 milliards de FCFA prévus pour la justice et la lutte contre la corruption).

I - MESURES PREVENTIVES

1.1 DES HOMMES DISPOSES A NE PAS CEDER A LA TENTATION

- Enseigner « le concept de la corruption » et ses impacts dans les écoles et universités pour créer chez les citoyens un sentiment de rejet de ces pratiques et cela dès leur petite enfance ; soutenir les organisations de la société civile qui œuvrent dans ce domaine en facilitant leurs activités et démarches, en leur donnant un support logistique approprié (cf. politique de soutien à la société civile) ;
- Accroître les mesures de sensibilisation sociale invitant à la réserve, à la modestie et à la modération au moment des cérémonies, des événements et des occasions de rencontres ; avec la participation des collectivités locales décourager les manifestations fastueuses à l'occasion des mariages ; faire collaborer dans cette perspective l'ensemble des acteurs de la société civile (leaders traditionnels et religieux, acteurs économiques, groupements et organisations civils...) avec les structures publiques pour un encadrement efficace des citoyens ;
- Mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des agents publics qui accroît la transparence en matière de recrutement et d'évaluation, qui soutient les performances en matière de promotion ;
- Améliorer la rémunération des agents publics par une augmentation généralisée de 10% coûtant environ 30 milliards de FCFA ;
- Instaurer la mobilité du personnel et multiplier les occasions de changement de poste pour éviter que l'insularité des agents publics ne favorise la corruption, limiter à cinq ans le temps d'occupation d'un poste donné ;
- Renforcer le dispositif des règles déontologiques et autres codes de conduites qui revêtiront les mêmes importances que les accords d'établissement ou encore le statut général de la fonction publique ;
- Instaurer une déclaration systématique de patrimoine pour tous les responsables publics et la mise à jour de celle-ci avec un dispositif approprié de contrôle.

1.2 QUELQUES RÈGLES SIMPLES POUR PREVENIR LA CORRUPTION

- Mettre en place un dispositif fiable qui assure la traçabilité des individus, des patrimoines et des revenus financiers ; Fiabiliser l'état civil en partant du RAVEC et en généralisant la délivrance de documents d'Etat civil informatisés, contenant des données biométriques et délivrés selon un processus unique qui utilisera les services des représentants de l'Etat (au niveau national, dans les régions et dans les arrondissements) ; la base sera partagée entre les administrations (justice, impôts, sécurité...) et sera mise à jour à partir des données fournies par les collectivités territoriales (actes de naissance et actes de décès avec des données biométriques) ;
- Mettre en place un système exhaustif de prévention des conflits d'intérêt : déclaration des parties liées et contrôle des déclarations, engagement des soumissionnaires des marchés publics à ne jamais verser de pots de vin et acceptation qu'ils soient poursuivis le cas échéant, sanctionnés plus durement les corrompus et interdits de tout accès aux marchés publics ;
- Mettre en place et informatiser le cadastre pour suivre les patrimoines fonciers dans un délai de deux ans, renforcer le greffe du tribunal de commerce et les registres des contribuables en les informatisant pour mieux suivre les opérateurs économiques et leurs partenaires, connecter les différentes administrations (impôts, trésor, justice, douane, registre du commerce, domaines, état civil,...) pour assurer l'unicité des sources d'informations et mieux traquer les fausses déclarations, renforcer le dispositif des déclarations des établissements de crédit concernant les mouvements sur les comptes des citoyens particulièrement les responsables publics ; instaurer avec les pays de destination des transferts un système de collaboration plus dissuasif et plus transparent pour le partage des informations concernant les mouvements de fonds notamment des responsables publics ;
- Etablir une base de données des prix qui prévoira les tarifs des biens, des services, des travaux, des infrastructures sur l'ensemble du territoire, tenant compte des spécificités des régions et faire gérer cette base de données par la Direction des marchés publics et ses services déconcentrés qui se tiendront à la disposition de tous les services publics, particulièrement les services de passation des marchés avec lesquels il seront connectés ;
- Mettre à jour la base de données en tenant compte de l'évolution de l'environnement, des cours des devises, des marchés passés en tendant toujours vers les prix les plus bas et mettre les informations à la disposition des services publics ; accroître le dispositif de contrôle sur l'observation des données de la mercuriale des prix et l'intervention de vérification de la DGMP inclura une phase de vérification d'observation des prix standards, l'ARMDS fera de même ;

- Simplifier les règles, accroître la transparence par une information plus importante et plus régulière des usagers sur l'organisation et le fonctionnement des administrations ;
- Généraliser les guides des usagers pour réduire au strict minimum les occasions d'obstructions administratives sources de corruption ;
- Publication régulière sur les revenus légaux de tous les responsables publics ainsi que l'ensemble des avantages auxquels chacun a droit et assurer la diffusion la plus large de ces informations à tous les niveaux de la société et dans toutes les langues ;
- Accroître la sensibilisation, utiliser les autorités traditionnelles et religieuses pour conscientiser et amener les citoyens à engager une véritable lutte contre les pratiques corruptrices et la mise au ban social des corrompus et des corrupteurs ;
- Dans le cadre du soutien à la presse, protéger et accroître le droit à l'information des journalistes, en particulier ceux menant des investigations sur les domaines financiers, le fonctionnement de l'administration...
- Engager avec les organisations professionnelles (ordres professionnels, chambres consulaires) un dialogue destiné à définir un dispositif de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption dans un délai de six mois impliquant les responsabilités de chaque partie en matière de dénonciation, de contrôle, de renonciation publique à ces pratiques et de soutien de l'Etat pour l'accompagnement des acteurs ;
- Introduire dans les politiques sectorielles une composante de réarmement moral et de promotion de l'éthique. Les activités publiques touchant les secteurs sociaux, ceux des infrastructures ou encore le domaine de la gouvernance intégreront une sous composante de sensibilisation et de renforcement citoyen et moral.

1.3 QUELQUES SUGGESTIONS ISSUES DU FORUM CONTRE LA CORRUPTION

- Dépolitiser l'administration, mettre les secrétaires généraux au dessus des contingences politiques en rendant leur mandat inamovible sur sept ans non renouvelable avec au préalable un recrutement par appel d'offres ouvert à tous les citoyens, rendre plus difficile la révocation de directeurs centraux ne partageant pas les mêmes convictions politiques que le Ministre de tutelle ;
- Faire appliquer de manière stricte la comptabilité matières (systématisation de l'inventaire, de l'immatriculation et du contrôle périodique de tout le patrimoine de l'Etat) avec une plus grande utilisation de l'outil informatique et une interconnexion des administrations ;
- Suspendre de leurs responsabilités administratives, des agents impliqués dans des opérations de corruption et de délinquance financière en attendant l'aboutissement de la procédure judiciaire ;

- Interdire définitivement de nommer à d'autres postes de responsabilités administratives, les cadres reconnus coupables d'atteinte aux biens publics ;
- Interdire à vie tout citoyen convaincu d'atteinte aux biens publics de prétendre à un poste électif ;
- Contrôler périodiquement les effectifs d'agents publics ainsi que leur présence effective en poste pour s'assurer du respect des dispositions relatives à la mobilité, à la mise à la retraite effective de tous les agents ayant atteint la limite d'âge...;
- Réactiver la "Police des Polices" et la rendre accessible à tout usager désirant la saisir, pour dénoncer tous les paiements indus imposés aux usagers de la route et aux transporteurs ; lutter contre les comportements déviants et résorber ainsi une proportion importante de la petite corruption ;
- Réserver un quota dans la délivrance des distinctions honorifiques aux citoyens ayant fait leur preuve dans la lutte contre la corruption dans une localité ou au niveau global ;
- Restreindre davantage les conditions de passation de marchés de gré à gré en imposant aux directions financières et du matériel la constitution d'une base de données de fournisseurs aptes à délivrer les biens et services commandés, soumettre les marchés de gré à gré à des inspections régulières.

II - MESURES CURATIVES

2.1 UNE LUTTE MASSIVE ET CONSTANTE

- Inscrire la lutte contre la corruption dans la Constitution pour situer l'ampleur du mal et la profondeur nécessaire du combat à mener ainsi que son caractère permanent ;
- Mieux ancrer l'Etat dans ses missions régaliennes et dans sa vocation de « faire faire » : moins d'interventions dans les activités socio économiques au profit des entrepreneurs, des organisations de la société civile, des collectivités territoriales, plus de partenariat public – privé dans le domaine des investissements notamment ; moins d'Etat, plus de privés, plus de société civile sont synonymes de moins de corruption, il faut ramener l'Etat sur ses fonctions de base ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle approprié qui se fonde sur le contrôle a priori par un renforcement des pouvoirs (appréciation des conditions dans lesquelles le marché est passé, évaluation du respect de la mercuriale des prix,...) ainsi que des compétences des contrôleurs employés à ce niveau ;
- Adapter le dispositif de contrôle a posteriori en généralisant l'audit de la fraude au sein des administrations notamment l'audit de la fraude dans les marchés publics ; mettre en place le dispositif d'audit des déclarations de patrimoine ; améliorer la collaboration entre les corps de contrôle publics et privés pour densifier l'effectif des intervenants et accroître les possibilités de contrôle ;
- Améliorer la transparence dans la gestion financière des acteurs politiques : publicité et contrôle des comptes de campagne, contrôle des comptes des partis politiques, plafonnement des dépenses de campagne ; lutte contre les achats de consciences et de manière générale contre la trop grande importance de l'argent dans les campagnes électorales et dans la politique en nous inspirant de l'exemple du Ghana ;
- Renforcer le dispositif de recours des soumissionnaires et des citoyens insatisfaits de l'attribution d'un marché public, mettre en place un dispositif de dénonciation des pratiques de corruption à destination des citoyens et des agents publics, notamment ceux des services financiers ; instaurer un dispositif de protection et de promotion des agents dénonciateurs de pratiques avérées de corruption ;
- Généraliser le dispositif de taxation sur les signes extérieurs de richesse (art 140 à 150 du code des impôts) avec la fixation d'objectifs chiffrés aux administrations fiscales concernées (centres des impôts, sous directions, directions régionales...) en fonction de la composition socio économique des espaces d'intervention, pour installer le dispositif et le rendre courant ;

- Lutter contre la petite corruption en sanctionnant plus durement les agents, en donnant la possibilité aux citoyens de se plaindre, en associant les collectivités territoriales et en obtenant d'elle un engagement plus important des services locaux ;
- Mettre en place dans les collectivités territoriales un « monsieur anti corruption », de préférence un retraité de l'administration publique connaissant l'Etat et notre environnement, choisi de manière consensuelle par les autorités traditionnelles et religieuses, il se chargera de récapituler les plaintes contre la petite corruption et la corruption de l'administration décentralisée et d'y trouver des solutions, de transmettre le cas échéant à l'autorité municipale, à la police ou à la justice les informations appropriées ; il sera accompagné d'un jeune diplômé sans emploi sélectionné par concours par le représentant de l'Etat et destiné à exercer la fonction le moment opportun ; les deux acteurs seront évalués sur la base des tâches accomplies, ils seront indépendants (comme l'agent comptable par exemple), travailleront avec les élus et rendront compte au représentant de l'Etat ; ce dispositif sera testé dans 200 collectivités territoriales selon leur taille avant d'être généralisé d'ici cinq ans ; il pourra à terme être intégré au sein du système du médiateur ; le dispositif coûtera environ un milliard de FCFA par an à la charge de l'Etat.

2.2 LA JUSTICE ENFIN DANS LE COMBAT

- Renforcer les aptitudes et les moyens des acteurs judiciaires chargés du traitement des infractions à caractère financier et des actes de corruptions ; améliorer la connexion entre la justice et les structures de contrôle en donnant la possibilité à toute structure de contrôle, d'alerter de manière indépendante la justice sur des faits de corruption ; accroître la collaboration entre les magistrats et les experts de la société civile pour mieux éclairer les premiers sur les actes ;
- Assurer une présence de collectifs de citoyens, qualifiés et à même de comprendre, pour accompagner les magistrats dans le processus en rapport avec la réforme de la justice proposée ;
- Renverser la charge de la preuve sur le présumé corrompu dans certains domaines et à partir d'un certain seuil d'inculpation (certains actes de corruption, incriminations en cas d'enrichissement illicite...) ; assouplir les obligations de fourniture de preuves avérées par la justice en cas notamment d'une disproportion flagrante et évidente entre les revenus et le train de vie ; suivre en la matière le chantier entamé pendant la transition ;
- Alourdir les sanctions d'actes de corruption aussi bien contre les corrupteurs que les corrompus, accroître les sanctions pécuniaires notamment et orienter les peines de prison vers les travaux forcés et l'utilisation des services, connaissances et moyens des détenus au service de la collectivité ;
- Rendre imprescriptibles les délits et crimes de corruption ;

- Maintenir le caractère criminel de certains actes de corruption et accélérer le processus d'instruction et de jugement de ces faits en fixant dans le code pénal les délais à ne pas dépasser pour aboutir au jugement (au maximum un an entre la révélation des faits et le jugement) ;
- Accroître la surveillance sur les magistrats (patrimoine, train de vie, situation financière...) en charge des infractions d'atteinte aux biens publics.

2.3 DES MESURES EFFICACES SUGGEREES PAR LE FORUM

- Instituer une semaine nationale de lutte contre la corruption à l'occasion de la journée mondiale de mobilisation contre la corruption ;
- Obliger tous propriétaires de véhicules privés et publics de se soumettre aux formalités de dédouanement conformément à la réglementation en vigueur ;
- Améliorer la capacité de l'assemblée nationale à mieux contrôler l'action gouvernementale et la vie publique sur les plans de la moralité, de la lutte contre la corruption...et alléger le dispositif de levée de l'immunité des députés impliqués dans ces pratiques ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales à mieux encadrer les structures communautaires (ASACO, comité de gestion scolaire, ...) afin d'y extirper les pratiques courantes de corruption ; accroître les contrôles avec le soutien de l'Etat et accélérer le processus de sanction ;
- Moraliser tous les examens et concours dans tous les secteurs de la vie publique par un renforcement de la sécurité, un meilleur contrôle des processus d'organisation, un meilleur croisement des responsabilités, un meilleur contrôle des conseillers pédagogiques à la base et des structures régionales et nationales de l'enseignement, une sanction rapide et dure de toutes les infractions ;
- Mieux encadrer les relations entre l'Etat et les structures d'enseignement privé avec un meilleur contrôle de gestion, d'encadrement des étudiants, de gestion des subventions...